

Syndicat DEPART

Compte-rendu du Comité syndical du 21 mars 2022

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du comité syndical le lundi 21 mars 2022 à 18h30 à Y Schools à Troyes, après avoir constaté que le quorum était atteint. Monsieur Christophe TOURNEMEULLE, Maire de La Chaise, est désigné secrétaire de séance. Les points à l'ordre du jour de cette séance sont les suivants :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2021 (rapport 2022-03-01)
2. Débat d'Orientations Budgétaires (rapport 2022-03-02 et R.O.B.)
3. Adhésion à la mission R.G.P.D. du Centre de Gestion de l'Aube (rapport 2022-03-03)
4. Présentation du rapport d'activités 2021 et du programme de travail 2022
5. Information sur l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la proposition de la Conférence régionale des SCoT
6. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2021 (rapport 2022-03-01)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 26 octobre 2021, consacrée notamment à un retour sur la participation du syndicat aux Rencontres nationales des SCoT et à une information sur la loi Climat et résilience et son volet artificialisation. En outre, lors de cette séance, le comité avait pu délibérer sur une décision modificative du budget, sur le rapport de gestion 2020 de la SPL-Xdemat ainsi que sur l'adhésion du syndicat DEPART au CNAS pour ses agents. Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. Débat d'Orientations Budgétaires (rapport 2022-03-02 et R.O.B.)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL donne lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires précisant le cadre du débat, rappelant quelques données générales sur le syndicat, et exposant les éléments du Compte administratif provisoire 2021, les perspectives budgétaires pour 2022 et un état prévisionnel des ressources humaines 2022.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que seule la section fonctionnement est utilisée par le syndicat, facilitant la lecture du budget. Les recettes du syndicat sont uniquement basées sur les cotisations de ses membres et, lors de la révision du SCoT, sur la dotation de l'Etat.

En termes de charges de personnel, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que celles-ci sont réparties selon deux postes : les charges directes liées au personnel employé par le syndicat, et les charges indirectes liées à la mise à disposition d'agents d'autres collectivités. Il explique qu'un certain nombre de dépenses 2021 n'ont pas encore été appelées comme le remboursement du 4^e trimestre de la directrice et les frais liés au matériel informatique mis à disposition par Troyes Champagne Métropole.

Concernant la cotisation, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le montant, qui avait été réévalué à 1,20€ par habitant en 2018 puis 1,40€ en 2019 dans le contexte d'élargissement du périmètre du syndicat et d'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube, devait permettre d'assurer le bon fonctionnement du syndicat pendant la période de mise en œuvre du SCoT (6 années), et couvrir des dépenses spécifiques telle qu'une Enquête ménages déplacements multi-partenaire (estimée au global à 744 000€).

Néanmoins, les différentes dotations de l'Etat perçues dans le cadre de l'élaboration du SCoT (finançant jusqu'à 50% du coût) d'une part, et l'abandon de l'Enquête ménages par les partenaires d'autre part, laissent un excédent cumulé important. Le budget du syndicat en vitesse de croisière (hors période d'élaboration/révision et hors financement d'étude spécifique) s'élevant à environ 350 000€, toutes charges prises en compte, monsieur le Président Jean-Pierre ABEL fait part à l'assemblée de la proposition du Bureau de baisser le montant de la cotisation à 1€ dès cette année et jusqu'à la fin du mandat. Il précise enfin que les finances du syndicat, même après diminution des recettes, permettront de subvenir à d'éventuels besoins supplémentaires (modification éventuelle du SCoT vis-à-vis de la loi Climat et Résilience, prestation, recrutement...).

Monsieur William HANDEL, maire de Vailly, souligne que la non facturation du dernier trimestre de frais de personnel par Troyes Champagne Métropole avait déjà été constatée en 2020, induisant un décalage chaque année dans le budget du syndicat.

Madame Marie-Thérèse LEROY, maire de Montgueux, note que les frais d'affranchissement dans les perspectives budgétaires 2022 sont triplés par rapport à 2021 et questionne cette évolution.

➤ Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL explique que plusieurs publications doivent être diffusées courant 2022 nécessitant une enveloppe suffisante pour les envois (Rapport d'activités 2021, Référentiel des territoires, Guide de compatibilité, 5^e fiche-outil du SCoT...).

Le débat n'appelant pas d'autre intervention dans la salle, l'assemblée prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

3. Adhésion à la mission R.G.P.D. du Centre de Gestion de l'Aube (rapport 2022-03-03)

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR donne lecture du rapport relatif à la proposition d'adhésion du syndicat à la mission R.G.P.D. du Centre de la fonction publique territoriale de l'Aube.

Afin de répondre aux obligations en matière de protection des données personnelles des collectivités territoriales et des établissements publics aubois qui le souhaitent, le CDG 10 propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission R.G.P.D., dont la finalité sera de les assister et conseiller :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles ;
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le R.G.P.D.

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR annonce que le coût annuel de cette mission pour le syndicat au titre de l'exercice 2022 serait de 50 €, et précise que dans ce cadre, il convient de désigner un élu et un agent du syndicat qui seront les référents et interlocuteurs auprès du CDG 10.

➤ Madame Laëtitia DAVID se porte agent volontaire et monsieur Olivier DUQUESNOY, membre du Bureau, se porte élu volontaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. Présentation du rapport d'activités 2021 et du programme de travail 2022

Madame Claudie LEITZ présente le Rapport d'activités 2021 du syndicat, transmis en format dématérialisé préalablement à la séance, et qui sera prochainement envoyé à l'ensemble des délégués, communes, intercommunalités membres et partenaires. Ce rapport est l'occasion chaque année de

rappeler le fonctionnement du syndicat (instances syndicales, équipe...) et ses principales missions (veille à la compatibilité et assistance technique aux collectivités), d'afficher le bilan financier de l'année passée, mais aussi de relayer certaines actualités ou évènements marquants.

L'année 2021 a ainsi notamment été ponctuée par :

- le lancement de la mise en œuvre du SCoT : réunions territorialisées, guide de compatibilité, observatoire du SCoT... ;
- le projet Trame verte en Champagne crayeuse (220 kms de haies caractérisés, 30 jours de terrain en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs) ;
- l'Observatoire du foncier économique en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires (plus de 200 Zones d'Activité Economique analysées, 9 réunions avec les EPCI) ;
- en termes de production et de travail de fond : une 4^e fiche-outil (sur la thématique des zones humides, en collaboration avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient), 4 lettres du SCoT, 9 réunions des instances syndicales (Bureaux et Comités), 30 démarches de PLU(i) suivies, ou encore 99 dossiers analysés et avis rendus en commissions départementales.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que madame la 1^e Vice-Présidente Claude HOMEHR et monsieur Christian BLASSON, membre du Bureau, siègent à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), que monsieur Gilles JACQUARD, membre du Bureau, est désormais membre titulaire à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), et que lui-même siège à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Il salue et remercie à la fois le travail technique de préparation des agents et l'investissement important des élus dans ces séances.

Madame Claudie LEITZ expose ensuite à l'assemblée le programme de travail 2022, qui s'annonce riche de travaux variés parmi lesquels :

- la veille à la compatibilité : publication du guide de compatibilité SCoT/documents d'urbanisme et analyse progressive des documents en vigueur ;
- la mise en œuvre, suivi et évaluation : travaux d'approfondissement (poursuite du projet Trame verte en Champagne crayeuse) et suivi et évaluation du SCoT (Référentiel territorial n°1 et cahier de l'Observatoire sur le foncier économique) ;
- l'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme (une 5^e fiche-outil sur la TVB, accompagnée d'un guide des plantations) ;
- la participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement (Conférence régionale des SCoT et suivi du SRADDET) ;
- enfin la poursuite de la gestion administrative du syndicat et son animation.

Monsieur le Vice-Président Olivier JACQUINET note que nombre de collectivités sont aujourd'hui sollicitées par des prospecteurs ou porteurs de projet en matière d'énergie renouvelable (éolien, méthanisation, photovoltaïque...), et qu'il pourrait être intéressant pour les conseils municipaux de disposer d'éléments factuels et de conseils de la part du syndicat en matière d'urbanisme, de paysage, d'environnement... sur ces projets.

➤ Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR informe qu'une démarche multipartenariale est en cours sur ce thème afin de partager une vision commune à l'échelle départementale, mieux appréhender et mieux organiser le développement des EnR sur le territoire.

➤ Monsieur Dominique LUISE, conseiller municipal de Verrières, indique que sa commune est potentiellement concernée et serait preneuse d'informations sur le sujet.

➤ Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le SCoT a vocation à concilier les enjeux de la transition énergétique et ceux liés à la préservation des paysages, des patrimoines ou encore de la trame verte et bleue. Il confirme que les éléments d'analyse pouvant être apportés par le syndicat (dans le cadre du pôle EnR mis en place par la DDT de l'Aube, dans le cadre de la démarche

multipartenariale sur la transition énergétique, ou dans le cadre de conseils techniques à la demande) peuvent contribuer à l'aide à la décision sur ces projets parfois sensibles.

Monsieur Gilles JACQUARD note que l'expertise du syndicat est importante pour cette approche, et qu'elle sera également la bienvenue pour contribuer à la démarche de révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient ou à l'élaboration de son Plan paysage.

Madame Christine THOMAS, maire-adjointe de Troyes, demande quelle est la place du SCoT dans la démarche de construction du projet de territoire de Troyes Champagne Métropole.

➤ Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL et monsieur Olivier DUQUESNOY répondent que le syndicat DEPART a été associé en 2021 aux ateliers préparatoires au projet de territoire et que le SCoT constitue bien une référence cadre dans l'élaboration du projet, notamment par rapport aux enjeux de sobriété foncière.

Sur un autre sujet, monsieur Christian DENORMANDIE, maire de Piney, souligne l'importance du rôle de la prairie humide dans le cycle de l'eau et interroge l'action possible du syndicat en matière de sensibilisation sur cet aspect.

➤ Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle le rôle d'Andréa IOELE Chargé de mission Trame verte et bleue au syndicat et les travaux menés en collaboration avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (fiche-outil du SCoT sur les zones humides, études et actions en matière de trame verte et bleue, Comités de pilotage Natura 2000...).

L'assemblée prend acte du rapport d'activités 2021 et du programme de travail 2022 du syndicat.

5. Information sur l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la proposition de la Conférence régionale des SCoT

Madame Claudie LEITZ expose les nouvelles actualités découlant de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), inscrit depuis le 22 août 2021 dans la loi Climat et Résilience, et leurs conséquences pour les territoires.

Pour rappel, des objectifs de lutte contre l'artificialisation et de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont fixés par tranche de 10 ans pour atteindre le ZAN en 2050. Ces nouvelles dispositions impliquent une modification en cascade des documents d'urbanisme : des SRADDET puis des SCoT et enfin des PLU(i) dans un délai de 2 à 6 ans. Enfin, la loi prévoit la possibilité pour les SCoT, réunis dans le cadre d'une Conférence régionale, de faire des propositions pour la territorialisation des objectifs régionaux de réduction de la consommation foncière, dans un délai de 6 mois suivant la promulgation de la loi, finalement allongé de 6 mois supplémentaires depuis la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification). Les SCoT ont ensuite deux mois pour transmettre ces propositions aux Régions. Afin d'accompagner les SCoT dans ce travail, la FédéSCoT se positionne en soutien.

Ainsi, plusieurs réunions techniques et politiques des SCoT du Grand Est (36 SCoT dont 29 applicables) se sont tenues depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience :

- InterSCoT techniques : 30 septembre 2021 et 4 janvier 2022
- InterSCoT politiques : 15 novembre 2021 et 12 janvier 2022
- Conférence des SCoT Grand Est : 3 février 2022

Monsieur le Président Jean-Pierre Abel rappelle l'importance de dialoguer avec la Région, échanges qui ont été renforcés depuis l'élaboration du SRADDET, et de développer une stratégie partagée entre SCoT régionaux dans l'objectif du respect de la loi tout en permettant aux territoires de répondre à leurs enjeux.

Le besoin de disposer de données fiables et partagées par tous en matière de consommation foncière est un préalable indispensable pour l'ensemble des SCoT du Grand Est.

En ce sens, le travail intense des SCoT régionaux et de la Fédération nationale des SCoT depuis le mois de septembre 2021 a permis l'analyse et l'exploitation des bases de données mobilisables (fichiers fonciers notamment), dont un ensemble de cartes est présenté à l'assemblée. Ces premières données de diagnostic mettent en évidence un certain nombre de constats (une tendance à la baisse de la consommation d'espace à l'œuvre depuis une vingtaine d'années, l'importance de considérer le besoin en logements selon l'évolution des ménages et non selon l'évolution de la population, ou encore le phénomène de décorrélation entre la consommation foncière pour l'économie et le nombre d'emplois).

En parallèle, les objectifs déjà poursuivis par les SCoT en termes de sobriété foncière ont été analysés. Ainsi, les 29 SCoT applicables en Grand Est se sont engagés dans une réduction de la consommation foncière de l'ordre de 40% en moyenne, et jusqu'à 67%. Au-delà de l'approche quantitative, les SCoT souhaitent également mettre en avant les orientations qualitatives à développer pour construire de nouveaux modèles d'aménagement.

Plusieurs axes pourraient constituer la trame de proposition de la Conférence des SCoT à la Région envisagée pour début avril :

- Définir une méthode régionale partagée de mesure de la consommation foncière ;
- Intégrer dans le SRADDET une méthodologie-cadre qualitative d'économie du foncier à décliner par les territoires ;
- Définir une liste de critères pour identifier les projets d'envergure nationale-régionale ;
- Définir une méthodologie de territorialisation, par critères et familles de territoires ;
- Préparer dès maintenant la traduction locale de la loi et la mise en œuvre du SRADDET.

Une seconde phase de travail mettant à profit le délai supplémentaire de 6 mois accordé par la loi 3DS, permettra le partage d'une proposition finalisée d'ici octobre 2022.

Monsieur Christian DENORMANDIE note que l'atteinte de l'objectif sera probablement plus compliquée pour les territoires ruraux qui ne disposent pas nécessairement d'autant de possibilités en matière d'espaces de reconquête comme les friches urbaines.

Monsieur le Vice-Président Olivier JACQUINET exprime ses craintes vis-à-vis d'une application systématique et uniforme de la loi dans les territoires alors que certains ont déjà entrepris des efforts ou se sont montrés vertueux, comme la ville de Troyes avec toute la politique de réhabilitation de ses friches industrielles.

➤ Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le travail à venir sera précisément de s'entendre collectivement sur les notions et sur les modalités de répartition des objectifs en tenant compte des spécificités des territoires. La proposition de la Conférence régionale des SCoT poursuit bien cette ambition.

Madame Christine THOMAS demande à quelle échelle sera appréhendée la question de l'artificialisation et de la désartificialisation / renaturation pour pouvoir planifier les enjeux de compensation sur un périmètre suffisamment large.

➤ Madame Claudie LEITZ indique que cet aspect doit encore faire l'objet de précisions de la part de l'Etat dans le cadre des décrets à venir, en particulier pour la période 2031-2050.

Monsieur Philippe FAIVRE, membre du Bureau et maire-adjoint de Buchères, demande quel sera l'impact de cette loi sur les délais pour les procédures de PLU en cours.

➤ Madame Claudie LEITZ rappelle les délais prévus par la loi pour les PLU(i) (2027), suite à la modification des SRADDET (2023) et des SCoT (2026), nécessitant un travail en temps masqué pour anticiper suffisamment tôt les changements à apporter. Les procédures déjà engagées ont toutefois probablement davantage intérêt à être poursuivies et abouties qu'à se mettre en attente, la mise en compatibilité avec le SCoT des Territoires de l'Aube constituant déjà une première étape, et le législateur ayant prévu une évolution de l'ensemble des documents d'urbanisme par voie de modification simplifiée afin de faciliter la prise en compte du ZAN dans le calendrier établi.

➤ Monsieur le Vice-Président Roger BATAILLE ajoute que la loi incite également probablement les territoires à s'engager dans l'élaboration de PLU intercommunaux afin de traiter de ces enjeux à une échelle pertinente.

Monsieur Gilles JAQUARD note que la prise en compte des installations d'énergie renouvelable constitue aussi un point de vigilance dans la comptabilité foncière.

L'assemblée prend bonne note de l'ensemble de ces informations rattachées au ZAN.

6. Questions diverses

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL fait un retour sur la participation du syndicat DEPART à la soirée-débat « Vivre et habiter demain sur l'agglomération de Chaumont » du 28 février dernier, dans le cadre de la démarche de PLUi-H engagée par la communauté d'agglomération. Lors de ce temps d'échanges auquel une centaine d'habitants, élus et agents des collectivités ont répondu présents, le Président Jean-Pierre Abel a été invité par le Président Stéphane Martinelli à faire part de son retour d'expérience sur la démarche du SCoT des Territoires de l'Aube et l'articulation des enjeux urbains, périurbains et ruraux.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle ensuite les prochaines dates de Comités jusqu'à la fin de ce premier semestre : le 4 avril et le 20 juin 2022.

Enfin, il fait un appel à participation pour les prochaines Rencontres Nationales des SCoT qui se tiendront à Besançon les 15, 16 et 17 juin 2022.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie chaleureusement l'assemblée et clôture la séance.